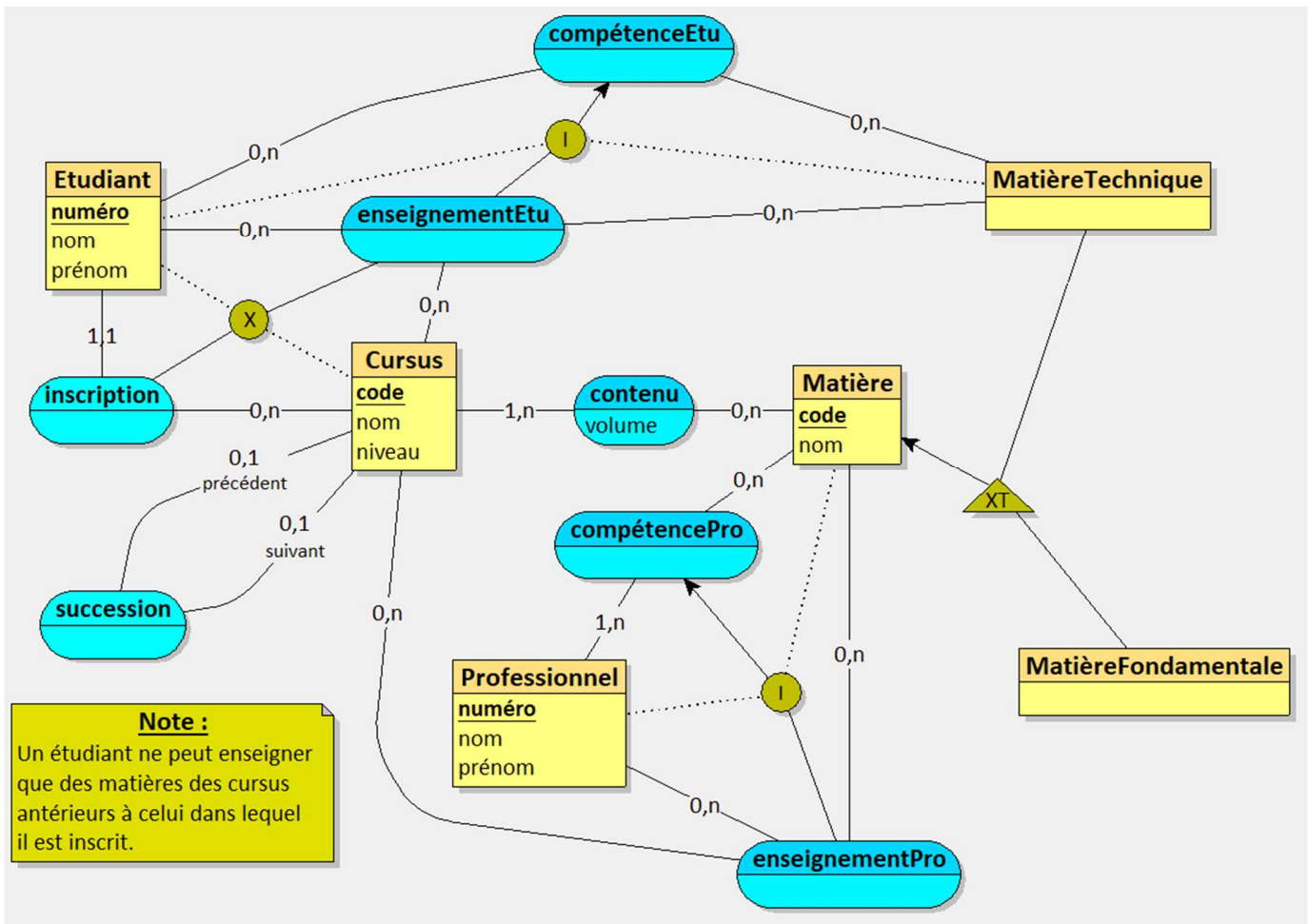


Corrigé du contrôle de connaissances du 28 novembre 2023



Remarques :

La relation d'ordre entre les cursus est exprimée par l'association réflexive succession mais la valeur de la propriété niveau exprime aussi cet ordre.

La contrainte exprimant qu'un enseignant est compétent dans la matière qu'il enseigne est exprimée 2 fois (1 fois pour les étudiants et 1 fois pour les professionnels). Elle pourrait être exprimée une fois en considérant l'entité Matière plutôt que les entités MatièreFondamentale et MatièreTechnique. Mais comme un étudiant ne peut enseigner que dans une MatièreTechnique, on n'a pas le choix.

La contrainte d'exclusion entre enseignementEtu et inscription n'impose pas qu'un étudiant enseigne dans un cursus antérieur à celui dans lequel il est inscrit mais permet d'exprimer qu'un étudiant ne peut pas enseigner une matière du cursus dans lequel il est inscrit. Même en considérant l'association réflexive succession, la contrainte d'enseignement pour un étudiant ne peut être simplement exprimée dans le modèle. C'est pourquoi le modèle est complété par une note qu'il faudrait traiter par programmation.